REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-08

Avenant pour les équipements des vestiaires du football

Monsieur le Maire présente un avenant relatif au mobilier des vestiaires du FCMC.

En effet, lors de l'élaboration du cahier des charges il était prévu l'implantation de deux abris de touche. Or, Monsieur le Maire, après renseignements auprès de la Fédération Française de Football s'est vu indiquer l'insertion d'un abri de touche à destination des officiels. Ce type d'équipement n'est pas obligatoire pour le moment au vu des équipes engagées par le club, mais il pourrait rapidement le devenir si une section senior doit voir le jour. Cet équipement supplémentaire (abri pour deux personnes) s'élève à un montant de 1410 euros.

Le conseil après avoir entendu les arguments de Monsieur le Maire décide à l'unanimité la validation de cet avenant.

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 28/02/2019
Le Maire, Laurent Conrad
~~~~~

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-07

Convention avec le CDG pour la réalisation de contrôle d'agrès sportifs et d'aires de jeux

Le maire présente au conseil municipal une proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative à la prise en charge des contrôles d'agrès sportifs.

Il rappelle que cette activité historiquement a longtemps été l'apanage de l'ex-SIAGEP avant d'être reprise par le service des gardes-nature pour ses seuls adhérents.

L'arrêt du service au 31 décembre 2017 a entrainé la disparition de cette prestation que beaucoup de Maires regrettent. Certains n'ont pas hésité à demander au Centre de Gestion une alternative qui reprendrait peu ou prou les éléments de l'ancienne prestation.

La proposition faite par le Centre de Gestion est de mettre à disposition des collectivités qui en feront la demande à compter du 1er janvier 2019 ses agents de la filière technique pour la réalisation de ces opérations au coût unique annuel de 23 € par agrès de football, de handball, de basketball et de hockey et de 50 € par aire de jeux.

Les contrôles en question sont détaillés ci-après.

- Contrôles des agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, baskett-ball et hockey sur gazon ou en salle :
  - Contrôle manuel et visuel, réalisé une année sur deux, permettant un constat d'usure du but afin d'acquérir qu'il est en bon état
  - Contrôle de la stabilité et de la solidité des buts avec une machine prévue à cet effet et fournie par le Centre de Gestion, réalisé une année sur deux.
  - Affichage d'une vignette de contrôle technique sur chaque agrès contrôlé.
  - Fourniture d'un rapport de visite comprenant des photos, des constats et de préconisations ou simple lettre d'information valant passage transmis à la collectivité avec courrier d'accompagnement, le courrier sera daté et signé par la collectivité puis retourné au Centre de Gestion pour archivage.

- Contrôle des aires de jeux collectives
  - Contrôle annuel principal : Contrôle visuel de l'environnement, l'affichage obligatoire, l'état des surfaces, visseries, cordes, sol, appréciation de la stabilité.
  - Rapport de visite comprenant des photos, des constats et des préconisations.

Le Centre de Gestion procédera en outre, qu'il s'agisse des agrès ou des aires de jeux, en plus des contrôles techniques, à une gestion administrative complète qui l'amènera à détenir une copie de tous les actes, rapports, analyse et autres remarques que les agents seront amenés à enregistrer.

Il ne s'agit en outre pas d'une prestation de service stricto sensu puisque la prestation est réalisée intégralement par des agents, équipés et formés par le Centre de Gestion MAIS placés sous l'autorité du Maire pour la durée du contrôle.

Les contrôles d'agrès sportifs comme des aires de jeux collectives ne valent essentiellement aux yeux du juge que par la régularité de leurs interventions. L'accompagnement proposé par le Centre de Gestion n'est donc pas outré compte tenu des risques contentieux forts existant dans ces matières.

Le Maire précise encore que la convention en résultant est conclue pour une durée de trois ans renouvelable expressément pour une nouvelle durée de trois ans et ce autant de fois que voulu.

La liste des agrès et des aires de jeux pris en compte peut en revanche évoluer à tout moment sur simple demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

☐ Rejette la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

☐ Autorise le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :

- ☐ des seuls contrôles d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, baskett-ball et hockey sur gazon ou en salle (23 euros par an par agrès contrôlés)
- ☐ de seuls aires de jeux collectives (50 euros par an par aire de jeu contrôlée)
- ☐ des contrôles d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, baskett-ball et hockey sur gazon ou en salle ET des aires de jeux collectives (23 euros par an par agrès contrôlés et 50 euros par an par aire de jeu contrôlée)

Vote : Accord à l'unanimité

Préfecture du Territoire de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 28/02/19
Le Maire, Laurent Conrad

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-06

Achat d'une carte cadeau

Suite à la naissance de Jules, premier enfant de notre secrétaire de Mairie, Mme Berghe, le conseil municipal souhaite offrir une carte cadeau pour célébrer cet heureux événement. Il est donc convenu l'octroi d'une carte multi enseignes pour une valeur de 100 €.

Vote : Accord à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 28/02/19
Le Maire, Laurent Conrad

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-05

Modification de la tarification du péri et de l'extra-scolaire

Suite à la rencontre Parents/Entente Intercommunale et à la réunion des Maires de l'Entente, il est entendu d'apporter une correction aux tarifs liés aux activités péri et extra-scolaires. En effet, une distorsion importante est apparue lors de l'établissement des tarifs pour la rentrée scolaire de septembre 2018 et l'étude et les propositions tarifaires de juin 2018 ; d'où l'évaporation d'inscriptions sur le mercredi et les vacances scolaires.

Il est donc convenu d'entériner les nouveaux tarifs dès les vacances de février et ce, comme proposé ci-dessous :

Horaires et tarifs 2018-2019 du centre « Château des Mômes »

1. Les horaires du centre « Château des Mômes »

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7H30-8H30	11H30-13H30	16H30-18H30
Mercredi	7H30-18H00		
Vacances scolaires	8H00-18H00		

2. Les tarifs du centre « Château des Mômes » :

Conformément aux délibérations des communes de l'entente, les tarifs en vigueur pour l'année 2018-2019 sont les suivants :

		Tarifs en euros pour les communes de Novillard, Montreux-Château, Cunelières, Petit-Croix, Fontenelle	Tarifs en euros pour les communes de Bretagne et hors entente inter-communale
Périscolaire	Heure périscolaire (matin : de 7h30 à 9h30 ou soir : 16h30 à 18h30	2.00 €	2.00 €
	Repas + périscolaire midi	5.80 €	5.80 €
	Repas seul non consommé	4.00 €	4.00 €
Extrascolaire du mercredi	Mercredi : de 7h30 à 8h30	2.00 €	2.60 €
	Mercredi matin : 8h30-12h30	5,00 €	7,50 €
	Mercredi après-midi : 14h-18h	5,00 €	7,50 €
	Mercredi journée (8h30 à 18h) avec repas	15,8€	20,80 €
	Repas adulte (animateur)	4.00 €	4.00 €
Extrascolaire vacances	Journée extra-scolaire (8h00 à 18h), repas compris	15,80 €	20,80 €
	Forfait semaine (vacances : 5 jours), repas compris	75,00 €	100,00 €
	Repas adulte (animateur)	4.00 €	4.00 €

Le barème de l'accueil périscolaire et extrascolaire sera également fonction de l'application du quotient familial tel que calculé par la Caisse d'Allocations Familiales :

→ Une réduction de 50% pour un quotient familial inférieur à 470€

→ Une réduction de 20% pour un quotient familial compris entre 471 et 730€

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Vote : Accord à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 25/02/19
Le Maire, Laurent Conrad

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-04

Modification de la délibération de la subvention DSIL pour le Centre périscolaire

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, notre commune a sollicité l'octroi de plusieurs subventions pour la réfection de sa salle communale et l'accessibilité PMR du Centre périscolaire. Or depuis cette dernière délibération, de nouveaux devis sont venus étoffés ces deux dossiers. Aussi, il convient donc d'acter ses nouveaux montants de dépenses et leurs nouveaux plans de financements.

Après examen, discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 9 164.90 euros
- Adopte l'opération qui s'élève à 45 824.50 Euros HT. Ce montant sera inscrit lors de l'élaboration du BP 2019
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Natures	Montants	Natures	Montants
électricité	2 590,50 €	DETR 60%	27 494,70 €
maçonnerie	5 300,00 €	DSIL	9 164,90 €
métallerie	11 800,00 €	Fonds propres	9 164,90 €
menuiserie	5 780,00 €		
élévateur	20 354,00 €		
TOTAL	45 824,50 €	TOTAL	45 824,50 €

- La période de réalisation de cette opération s'effectuera au cours des vacances scolaires estivales 2019
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Vote : Accord à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 28/02/19
Le Maire, Laurent Conrad

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-03

Modification de la délibération de la subvention DSIL pour la Salle communale

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, notre commune a sollicité l'octroi de plusieurs subventions pour la réfection de sa salle communale et l'accessibilité PMR du Centre périscolaire. Or depuis cette dernière délibération, de nouveaux devis sont venus étoffés ces deux dossiers. Aussi, il convient donc d'acter ses nouveaux montants de dépenses et leurs nouveaux plans de financements.

Après examen, discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 20 000 euros
- Adopte l'opération qui s'élève à 64 833.61 € HT. Ce montant sera inscrit lors de l'élaboration du BP 2019
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Natures	Montants	Natures	Montants
chape	9 661,50 €	DETR	NON ELIGIBLE
menuiserie	1 741,65 €	DSIL	20 000,00 €
chauffage	13 050,50 €	Département	15 000,00 €
isolation	8 889,07 €	Fonds propres	29 834,61 €
peinture	31 491,89 €		
TOTAL	64 834,61 €	TOTAL	64 834,61 €

- La période de réalisation des travaux sera du 1er avril au 1er août 2019.
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Vote : Accord à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Laurent Conrad

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 28/02/19
Le Maire, Laurent Conrad

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-02

Modification de la délibération de la subvention DETR pour le Centre Périscolaire

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, notre commune a sollicité l'octroi de plusieurs subventions pour la réfection de sa salle communale et l'accessibilité PMR du Centre périscolaire. Or depuis cette dernière délibération, de nouveaux devis sont venus étoffés ces deux dossiers. Aussi, il convient donc d'acter ses nouveaux montants de dépenses et leurs nouveaux plans de financements.

Après examen, discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR d'un montant de 27 494.70 euros taux maximum 60 % sollicité.
- Adopte l'opération qui s'élève à 45 824.50 Euros HT. Ce montant sera inscrit lors de l'élaboration du BP 2019
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Natures	Montants	Natures	Montants
Électricité	2 590,50 €	DETR 60%	27 494,70 €
Maçonnerie	5 300,00 €	DSIL	9 164,90 €
Métallerie	11 800,00 €	Fonds propres	9 164,90 €
Menuiserie	5 780,00 €		
Élévateur	20 354,00 €		
TOTAL	45 824,50 €	TOTAL	45 824,50 €

- La période de réalisation de cette opération s'effectuera au cours des vacances scolaires estivales 2019
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Vote : Accord à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 28/02/19
Le Maire, Laurent Conrad

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08 février 2019

Date d'affichage
08 février 2019

Objet de la Délibération

SEANCE du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 15 février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des élus 1ère étage de la mairie sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mesdames Garniaux Martine, Mathieu Laetitia, Mougin Nathalie, Beluche Caroline, Villeneuve Ghislaine
Messieurs Conrad Laurent, Chalmey Daniel, Crépin Philippe, Harmand Daniel

Absents excusés : Mesdames Robic Corinne, Baros Florence
Messieurs. Lerpers Philippe, Duhaut Denis, Garessus Thierry, Schmitt Thierry

Procuration : Mme Robic Corinne à M Conrad Laurent, M.Duhaut Denis à M Chalmey Daniel, M Schmitt Thierry à Mme Beluche Caroline, M Lepers Philippe à M Crépin Philippe, Mme Baros Florence à Mme Garniaux Martine

Secrétaire de séance : Mme Garniaux Martine

Préfecture du Terr. de Belfort
- 5 MARS 2019
Service Courrier

Délibération n° 2019-01

Autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail temporaire

Lors de son élection en 2008 et en 2014, Monsieur le Maire n'a pas reçu du conseil municipal délégation pour contracter des emplois temporaires (CDD et saisonniers).

Il convient donc désormais d'autoriser M. le Maire à signer et contractualiser ces dits contrats temporaires.

Vote : Accord à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,
Pour extrait conforme
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 21/02/19
Le Maire, Laurent Conrad
~~~~~